

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Soziale Gruppen
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Frauenorganisation (z.B. alliance F; katholischer Frauenbund SKF)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Guignard, Sophie
Käppeli, Anita

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Guignard, Sophie; Käppeli, Anita 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, Frauenorganisation (z.B. alliance F; katholischer Frauenbund SKF), 1991 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Asylpolitik	1
Familienpolitik	1
Frauen und Gleichstellungspolitik	3

Abkürzungsverzeichnis

SEM	Staatssekretariat für Migration
OHG	Opferhilfegesetz
EO	Erwerbsersatzordnung
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
alliance f	Bund Schweizer Frauenorganisationen
LGBTI	Lesben, Schwule, Bisexuelle, Transgender, Intersexuelle
männer.ch	Dachverband der Schweizer Männer- und Väterorganisationen
Pro Familia Schweiz	Dachverband der Familienorganisationen und Kompetenzzentrum für Familienpolitik
cisgender oder transgender	Eine Person, deren Geschlechtsidentität übereinstimmt, mit dem Geschlecht, dem sie nach der Geburt zugeordnet wurde.
SKM	Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte
FIZ	Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration

SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
LAVI	Loi sur l'aide aux victimes
APG	allocations pour perte de gain
USS	Union syndicale suisse
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
alliance f	Alliance de sociétés féminines suisse
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées
männer.ch	Association faitière des organisations d'hommes et de pères
Pro Familia Suisse	Association faitière des organisations familiales et centre de compétence en politique familiale
cisgenre	Se dit d'une personne qui se reconnaît dans le sexe qui lui a été attribué à la naissance
CSDH	Centre suisse de compétence pour les droits humains
FIZ	Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Asylpolitik

BERICHT
DATUM: 18.10.2019
SOPHIE GUIGNARD

Le rapport commandé par Yvonne Feri (ps, AG) livrant une **analyse de la situation des réfugié-es** a été publié par le Conseil fédéral en septembre 2019. La rédaction du rapport a été dirigée par le SEM, selon lequel quelques améliorations peuvent être apportées. Par exemple, il faudrait garantir partout un hébergement tenant compte des différences entre les sexes (toilettes séparées, dortoirs non mixtes avec des portes pouvant être verrouillées, etc.). La question des femmes victimes de violences est ici centrale. Le Conseil fédéral et le SEM annoncent que des améliorations peuvent être faites dans la sensibilisation du personnel, la détection des victimes ainsi que l'accès aux différentes offres spécialisées pour les femmes ayant obtenu le droit de rester en Suisse. Dans le rapport, ces mesures sont justifiées par le fait que seules les femmes ayant surmonté leurs traumatismes seront capables de s'intégrer et d'être indépendantes financièrement. Une extension de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) pour les violences ayant eu lieu hors territoire suisse n'est selon le Conseil fédéral pas souhaitable.

Plusieurs organisations, comme le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ) ont émis des critiques sur ce texte, à la rédaction duquel elles ont participé en tant que groupe de suivi. Le CSDH a d'ailleurs rédigé une analyse alternative. Il est reproché au SEM d'avoir manqué de professionnalisme dans la rédaction de son rapport. Premièrement, il aurait dû être confié à un organisme externe. Les femmes migrantes auraient dû être interrogées au sujet de leur situation et des chiffres concernant les violences subies par les femmes et les filles auraient dû être produits. Les organisations avaient en outre formulé d'autres revendications, qui n'apparaissent pas dans le rapport officiel, comme l'installation d'espaces non mixtes, des lieux d'hébergements externes aux centres fédéraux pour les personnes spécialement vulnérables, du personnel féminin, des doctresses ou encore un service d'interprétariat professionnel accessible en permanence et un dépistage systématique dès l'arrivée en centre fédéral.

En définitive, le système actuel et les mesures proposées ne satisfont pas les exigences de la Convention d'Istanbul, que la Suisse a ratifiée en 2017. De plus, les femmes à l'aide d'urgence (régime d'allocation en-dessous du minimum vital pour les requérant-e-s d'asile débouté-e-s) et celles en détention administrative ne peuvent bénéficier d'aucune de ces mesures.¹

Familienpolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.02.2014
SOPHIE GUIGNARD

Après que les deux chambres ont rejeté en 2013 l'initiative populaire **"Financer l'avortement est une affaire privée"**, c'est au tour du peuple de se prononcer sur le texte, lancé en 2011 par des membres de l'UDC, du PDC et du PEV. L'initiative demande que le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire ne contienne plus le remboursement des interruptions de grossesse ni des réductions embryonnaires, sauf dans quelques cas jugés "acceptables". Le texte ne définit pas ces exceptions. Néanmoins, il cite les risques pour la santé de la mère ou encore comme les agressions sexuelles à titre d'exemples. Partant du principe que "la grossesse n'est pas une maladie", le comité d'initiative estime que les interruptions de grossesse n'ont pas leur place au sein des prestations de l'assurance-maladie. L'un des arguments principaux est celui de la liberté de conscience, qui permettrait que ceux qui s'opposent au principe de l'interruption de la grossesse ne soient pas amenés à la cofinancer par leurs primes d'assurance-maladie. Le soulagement budgétaire des assurances-maladie est également un argument phare du comité de l'initiative. Celui-ci insiste aussi sur le fait que l'initiative ne vise pas directement l'avortement en tant que tel, puisque celui-ci pourra toujours être financé par des complémentaires privées ou par l'assurance obligatoire en cas de risque important pour la santé de la mère, ou suite à un viol. L'association "Non à toute attaque du régime du délai" s'est opposée à l'initiative, mettant en avant l'argument de la réfutation d'une part importante des acquis du régime du délai, voté en 2002. De plus, selon eux, l'initiative remet en cause le principe de solidarité de l'assurance de base. Le comité souligne également les conséquences

que l'initiative aurait pour la société, à savoir la suppression du droit à l'auto-détermination en matière de santé sexuelle, une stigmatisation des femmes accompagnée d'une déresponsabilisation financière des hommes ainsi qu'une pénalisation des femmes socialement et financièrement défavorisées. En outre, le comité reproche aux initiants de vouloir, par le biais de cette initiative, stigmatiser et remettre en question l'avortement même.

LE PEV et la plupart des sections de l'UDC ont soutenu l'initiative. Dans les rangs de l'union du centre, les sections des cantons de Vaud et du Jura se sont opposés à l'initiative, et Fribourg, Genève ainsi que les Grisons ont prôné la liberté de vote. Bien que certains des initiants provenaient de ses rangs, le PDC n'a pas confirmé son soutien à l'initiative, arguant que le problème de l'avortement ne devrait pas être abordé sous son aspect financier. La campagne, lancée début décembre 2013, a été marquée par des affiches roses, sur lesquelles se détachaient noir sur jaune des slogans dénonçant le cofinancement forcé des opposants à l'avortement induit par le système actuel. A l'inverse, les affiches des opposants à l'initiative dénonçaient une attaque envers le régime des délais, le caractère non solidaire de l'initiative, ainsi qu'un retour en arrière par rapport aux acquis de 2002. Dans ce sens, plusieurs associations de défense des droits de la femme se sont mobilisées, organisant notamment des manifestations en Suisse romande. L'analyse des annonces APS a montré que relativement peu d'encarts à ce sujet avaient été publiés dans la presse. Dans l'ensemble de la presse nationale, les initiants ont publié 21 annonces, contre 16 pour les opposants. Ceci peut s'expliquer par l'autre objet soumis au vote ce dimanche 9 février, l'initiative dite «contre l'immigration de masse». A titre de comparaison, celle-ci avait généré en tout plus de 1500 annonces dans la presse.

Face aux urnes, l'initiative n'a pas su convaincre. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est le seul à avoir accepté l'objet, et ce avec le petit score de 50.9%. Le refus a été spécialement marqué en Suisse romande, avec des scores de 89,1% et 86,2% dans les cantons de Vaud et Genève. Selon l'analyse VOX, l'initiative a trouvé sa majorité chez trois groupes de votants: les sympathisants UDC, les votants situés à l'extrême droite du spectre politique et les personnes se rendant fréquemment à l'église. Le rejet de l'initiative est selon l'analyse VOX en grande partie dû à la satisfaction des votants pour le système actuel. Le motif principal chez les partisans de l'initiative était le caractère privé de l'avortement, suivi par une opposition morale à cette pratique. Chez les opposants, les motifs étaient de l'ordre de la protection des femmes et de la composante solidaire du régime actuel de l'assurance-maladie obligatoire.

Votation du 9 février 2014

Participation: 55.5%

Oui: 873'603 (30.2%)/ cantons: 1/2

Non: 2'019'033 (69.8%)/ cantons: 20 5/2

Mots d'ordre:

– Oui: PEV, UDC (2),

– Non: PBD, PCS, PDC, PS, pvl, PLR, PES, UDC: JU et VD, Fédération des médecins suisses FMH, Santé sexuelle Suisse, Association suisse pour les droits de la femme (ADF).²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.07.2017
SOPHIE GUIGNARD

L'association «Le congé paternité maintenant!» a lancé le 17 mai 2016 l'**initiative populaire pour un congé paternité raisonnable**. Le texte réclame un congé paternité d'une durée de vingt jours, à prendre de manière flexible, sur une année. L'association est composée de quatre organisations faitières: travail.Suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Schweiz, qui regroupent environ 160 associations. Les initiants mettent en avant le retard de la Suisse en comparaison internationale face au congé paternité.

Les signatures nécessaires ont été récoltées avant la fin du délai, si bien que l'initiative a été déposée à la chancellerie le 4 juillet 2017.

Dans son message du premier juin de l'année suivante, le Conseil fédéral appelle le Parlement à rejeter l'objet. Selon le gouvernement, le coût d'un tel congé, à savoir environ 420 millions de francs par an, ce qui équivaut à un taux de cotisation APG de 0.11%, est trop lourd. Le Conseil fédéral estime qu'il est plus sage de laisser aux employeurs et partenaires sociaux la responsabilité d'introduire un éventuel congé paternité.³

Frauen und Gleichstellungspolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 17.10.1991
MARIANNE BENTELI

Eine bisher wenig in der Öffentlichkeit diskutierte Form der Gewalt gegenüber Frauen stellt die **sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz** dar. Expertinnen gehen davon aus, dass jedes Jahr in der Schweiz rund 20 000 Frauen aus diesem Grund ihre Stelle kündigen. Diese Zahlen und einen aktuellen Gerichtsfall nahmen eine Genfer und eine Lausanner Frauengruppe zum Anlass, um unter dem Motto "Recht auf Arbeit in Würde" eine breitangelegte Kampagne zu lancieren, die Frauen dafür sensibilisieren soll, sich gegen derartige Übergriffe energischer zu wehren.⁴

VOLKSINITIATIVE

DATUM: 19.06.1992
MARIANNE BENTELI

Die beiden von Frauenorganisationen bzw. der PdA lancierten **Volksinitiativen** "Nationalrat 2000" und "Frauen und Männer", welche ebenfalls Quoten für politische Gremien verlangten, kamen nicht zustande. Die für "Nationalrat 2000" gesammelten rund 30 000 Unterschriften wurden der Bundeskanzlei in Form einer Petition eingereicht.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 07.05.1997
MARIANNE BENTELI

In Anwesenheit von Bundesrätin Dreifuss lancierte anfangs Mai die Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten eine zweimonatige, breit gestreute **Kampagne zum Thema Gewalt gegen Frauen**. Die Veranstaltung machte mit TV-Spots, Plakaten, Broschüren und einem Faltprospekt darauf aufmerksam, dass die Gewaltproblematik viel umfangreicher und komplizierter ist, als bisher in der breiten Öffentlichkeit wahrgenommen wurde. Neben der physischen Gewalt leiden Frauen oft auch unter psychischen Misshandlungen (zerstörerische Kritik, Einschüchterungen und Drohungen). Als wichtigste Massnahme gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft wurden das Aufbrechen überkommener Rollenmuster und die Unterstützung der Gleichstellung der Frauen genannt, da mehrere Studien gezeigt hätten, dass Frauen in einer gleichberechtigten Partnerschaft weniger Gefahr laufen, Opfer von Gewalt zu werden.⁶

ANDERES

DATUM: 23.09.2000
MARIANNE BENTELI

Der Bund Schweizerischer Frauenorganisationen, der sein 100-jähriges Jubiläum feiern konnte, gab sich einen neuen Namen – **„alliance f“** – und beschloss, künftig das Schwergewicht auf die Entschärfung des Spannungsfeldes zwischen Familie und Beruf zu legen.⁷

ANDERES

DATUM: 07.02.2011
ANITA KÄPPELI

2011 feierte die Schweiz die **Einführung des Frauenstimmrechts**, welche sich am 7. Februar 2011 zum vierzigsten Mal jährte. Das Anliegen wurde damals von der Stimmbevölkerung mit 65.7% Ja-Stimmen angenommen, immerhin acht Kantone sprachen sich aber dagegen aus. Die Schweizer Frauen konnten im Berichtsjahr noch weitere Jubiläen feiern – so etwa 30 Jahre Verfassungsartikel und 15 Jahre Gleichstellungsgesetz. Zudem jährte sich im Juni des Berichtsjahres der grosse Frauenstreiktag von 1991 zum zwanzigsten Mal. Die Frauenorganisationen luden daher Mitte Juni erneut zu einem Frauenstreiktag, um auf die verbleibenden Diskriminierungen der Frauen, vor allem im Lohnbereich, aufmerksam zu machen.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 24.11.2018
SOPHIE GUIGNARD

Les Collectifs pour la grève féministe et des femmes du 14 juin 2019 ont appelé à une marche nocturne **contre les violences sexistes** qui a eu lieu le 24 novembre 2018 en Romandie. Il y avait à Lausanne environ 2000 personnes, 1000 à Genève, 250 à Neuchâtel et 200 à Fribourg. Ces manifestations, qui ont eu lieu la veille de la journée internationale contre la violence faite aux femmes, ont fait écho à d'autres marches similaires, en France notamment. Du côté de la Suisse allemande, plusieurs centaines de personnes se sont réunies à Zurich pour lancer une campagne de 16 jours contre les violences faites aux femmes. La campagne, lancée par des ONG, des foyers pour femmes et des centres de conseil vise à interpeler les autorités face au manque de mesures concrètes pour la mise en application de la Convention d'Istanbul, qui a pour but de lutter contre les violences sexistes. Durant deux semaines, plus de 50 événements auront lieu en Suisse alémanique. Les femmes socialistes du canton de Saint-Gall ont pour leur part organisé une séance d'information sur les violences domestiques, rappelant que le nombre de victimes pour 2017 s'élève à 21 décès (soit un toutes les deux semaines et demie), 53 tentatives de meurtre et plus de 200 délits de blessures corporelles et mise en danger d'autrui.⁹

Un des premiers pas vers la **grève féministe et des femmes* du 14 juin 2019** a été franchi lors des assises féministes romandes en juin 2018. Un groupe d'environ 120 femmes, issues des milieux syndical, politique, culturel ou simplement de la société civile ont réagi aux mobilisations internationales (manifestations contre l'interdiction de l'avortement en Pologne, contre les violences sexistes en Argentine, Women's march contre le président Trump aux USA, grèves féministes en Espagne et mouvement #metoo) et ont voulu apporter leur pierre à l'édifice. Le renvoi en commission de l'article sur l'égalité par le Conseil des Etats a également joué le rôle de déclencheur.

Le choix de la date du 14 juin se situe dans la lignée historique des mobilisations féministes en Suisse. Le 14 juin 1981, dix ans après l'obtention du droit de vote pour les femmes, le principe d'égalité était entériné dans la Constitution. Or, comme trop peu de progrès ont été constatés, une grève des femmes nationale a été lancée par l'Union syndicale suisse, exactement dix ans plus tard. En ce 14 juin 1991, plus de 500'000 femmes ont manifesté, faisant grève, pour celles qui le pouvaient, du travail, qu'il soit domestique ou salarié. Des balais et serpillières étaient suspendus aux fenêtres, les maîtresses d'écoles et travailleuses de crèche sont descendues dans la rue avec les enfants, une grève de la consommation a été revendiquée. La revendication principale de 1991 était l'ancrage dans la loi de l'article constitutionnel sur l'égalité. S'ensuivait une série de revendications tournant principalement autour du travail (égalité salariale, places de crèches à prix accessible, interdiction du travail de nuit pour tou-te-s, formation continue, etc.) et des violences (protection contre le harcèlement et les abus sexuels au travail et dans la vie privée). La loi demandée a été votée en 1995, et depuis, quelques victoires pour la cause des femmes ont été obtenues: légalisation de l'avortement en 2002 et congé maternité en 2005.

Pour les organisatrices de la grève de 2019, ce n'est de loin pas suffisant. Un nouveau manifeste a été rédigé, comprenant une vingtaine de revendications. Le thème du travail y est encore présent, avec des revendications comme celles de l'arrêt de la discrimination, de la valorisation du travail domestique et de care, ainsi que des rentes qui permettent de vivre dignement. La question des violences fait également écho aux demandes de 1991, avec des revendications pour une prise au sérieux plus importante des victimes de viol ou d'abus. Le manifeste de 2019 se distingue de son prédécesseur par une prise en compte plus importante de l'intersectionnalité, comme en témoigne l'astérisque accolé au mot «femme*» dans les communications relatives à la grève. Cet astérisque signifie que le terme «femme*» s'applique ici à tou-te-s, à l'exception des hommes cisgenre. Ainsi, les personnes trans, queer ou intersexe sont représentées par le mouvement. Ce souci des personnes qui sont traditionnellement peu représentées dans le débat public s'illustre par un nombre important de revendications. Le manifeste exige la fin des discriminations pour les personnes LGBTQIA+ et une éducation plus importante aux choix en termes de genre et de sexualité. Les femmes* non suisses ou sans titre de séjour légal sont également représentées dans le manifeste, puisque ce dernier réclame la fin des discriminations racistes, la prise en compte du travail fourni par les femmes* sans papiers et la reconnaissance des violences sexistes et de genre comme motif d'asile. Un nombre important de revendications s'attaque aux stéréotypes de genre, demandant une formation des personnes travaillant dans les écoles sur ces questions. De même, une éducation sexuelle qui aborde également la vie affective et sexuelle, le plaisir, et spécialement le plaisir féminin ainsi que les variétés d'orientation sexuelles et de genre doit, selon le manifeste être dispensée dans les écoles par des spécialistes de la santé sexuelle. Un appel à une société moins autoritaire, plus ouverte, plus horizontale, en définitive, moins patriarcale, clôt le manifeste.

Le mouvement pour la grève féministe et des femmes* 2019 se compose de plus d'une vingtaine de collectifs locaux et de nombreux groupes informels qui ont pour but d'animer la journée du 14 juin. Les séances d'organisation et de coordination de la grève étaient non mixtes, pour permettre aux femmes* de mener elles-mêmes leur lutte. Les hommes sont les bienvenus pour apporter leur aide, en soutien. Cette décision a été à la source de nombreuses critiques, mais a été maintenue, car il est selon les organisatrices crucial pour les femmes* de s'emparer de la parole à cette occasion, leurs voix n'étant que trop peu entendues le reste du temps. Plusieurs collectifs d'hommes solidaires ont d'ailleurs vu le jour, ces messieurs se proposant de remplacer au travail les femmes* qui ne pourraient sinon pas participer ou alors de s'occuper des garderies prévues sur les sites des différentes manifestations le jour J.

L'appel à la grève a été formellement lancé le 10 mars, lors des assises féministes qui ont suivi la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars 2019.¹⁰

- 1) Bericht des SKMR zur Situation von Flüchtlingsfrauen zu Händen des SEM; Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Feri 16.3407; LT, 31.10.19
- 2) FF, 2013, p.6573; LT, 10.02.14; Lit. Sciarini/Nai /Tresch; NZZ, 10.02.14; LT, 22.1.14
- 3) Message du Conseil fédéral, 1.06.2018; TG, 4.7.17; LT, NZZ, TA, 5.7.17
- 4) Presse vom 15.10.91; Ww, 17.10.91.
- 5) BBI, 1992, II, S. 715 und III, S. 1538; Presse vom 2.3 und 19.6.92. Siehe dazu SPJ 1991, S. 250.
- 6) Presse vom 7.5.97. Siehe auch Lit. Gillioz. Vgl. SPJ 1996, S. 278.
- 7) NZZ, 20.5.00; AZ, 23.9.00.
- 8) NLZ, 7.1.11; Presse vom 7.2.11; SoZ, 27.3.11; QJ, 15.6.11.
- 9) SGT, 19.11.18; TA, 24.11.18; Lib, 26.11.18
- 10) Manifeste pour la grève féministe et des femmes du 14 juin 2019_20190310_104.0.pdf; Lib, 19.8.18; AZ, So-Bli, SoZ, 10.3.19; LT, Lib, 11.3.19; BaZ, 12.3.19; LT, 28.3.19; Lib, 5.4.19; LT, 9.4.19; Exp, 15.4.19; TG, 17.4., 18.4.19